

Ils ont dit

« **Tous les bourreaux de la planète** pourraient continuer à séjourner sans encombre sur le territoire français, si une telle loi devait être définitivement adoptée par le Parlement », alertent les avocats Patrick Baudouin, président d'honneur de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme et Michel Tubiana, président d'honneur de la Ligue française des droits de l'homme, à propos de la loi d'adaptation au statut de la Cour pénale internationale. « Avec les dispositions du projet de loi, la France, loin de combattre les bourreaux s'en fait la complice » (*Le Monde*, 26 mai 2010).

« **Monstre bureaucratique** », c'est ainsi que Robert Badinter avait qualifié le défenseur des droits. Pour le groupe socialiste du Sénat « c'est le maintien et le renforcement des autorités existantes qui amélioreraient le niveau de protection des droits fondamentaux » (*Sénat*, 26 mai 2010, communiqué).

« **Pourquoi inscrire dans la Constitution ce qui est déjà dans la loi ?** », interroge Jérôme Cahuzac, président (PS) à la commission des finances de l'Assemblée, après l'annonce du chef de l'État d'inscrire dans la Constitution une quasi-obligation pour les futurs gouvernements de réduire le déficit public (*Le Monde*, 22 mai 2010).

« **C'est comme si l'on imaginait un duel** dans lequel un des champions aurait une épée d'un mètre pour combattre son adversaire muni d'une épée d'1,85 mètre », souligne M^e Sur qui dénonce une inégalité de traitement fiscal entre justiciables personnes physiques, soumis à la TVA sur leurs frais d'avocat, et les personnes morales. Il a déposé une question prioritaire de constitutionnalité (*Les Échos*, 25 mai 2010).

« **Les procédures disciplinaires et les enquêtes judiciaires** sur de tels incidents continuent d'être loin des standards internationaux », estime Amnesty International dans son rapport annuel, à propos des enquêtes sur les faits impliquant les policiers jugées trop légères. L'organisation critique également l'usage excessif de la force en France (*Le Monde*, 27 mai 2010).

589

Romain Carayol, porte-parole des jeunes avocats

Romain Carayol a été élu président de la Fédération nationale des Unions de jeunes avocats le 15 mai 2010.

Romain Carayol n'est pas de ceux qui retournent leur veste. Investi depuis ses débuts en 1997 au sein de l'Union des jeunes avocats (UJA) de Paris, le nouveau président de la FNUJA, regroupant 110 UJA, maintiendra le cap de ses prédécesseurs au soutien des jeunes avocats. Si elle conteste, revendique et proteste, la



Fédération formée en 1947 n'en est pas moins force de propositions auprès des institutions.

À l'aise dans son nouveau rôle, le président aborde son mandat avec enthousiasme et détermination : « Nous sommes le changement, notre devoir n'est pas seulement de l'anticiper mais aussi et surtout de le susciter », déclarait-il le jour de son élection. Aujourd'hui, 50 % de la profession a moins de 40 ans, constate-t-il. Place aux jeunes donc, « la guerre des anciens ne m'intéresse pas », défend le nouveau président qui n'en est pas à sa première croisade.

L'ancien président de l'UJA de Paris (2007-2008), également membre du CNB depuis janvier 2009, entend « mettre de l'avocat partout où il n'y en a pas ». Un objectif qu'il poursuivait déjà en créant à Paris, la Journée du jeune avocat, destinée à faciliter l'installation des jeunes. Une « belle action rééditée » souligne son successeur à la tête de l'UJA de Paris, Yannick Sala. Lieu de débats et de solidarité, l'UJA est aussi « un endroit où l'on sait s'amuser ! », sourit Romain Carayol.

Pour ce parisien, père d'une petite fille, qui a poursuivi ses études de droit à Toulouse sur les conseils d'un professeur de lycée, le « destin a bien fait les choses ». Ce métier est celui qui lui « convient le mieux ». De ses premiers pas dans la profession au sein du cabinet fondé par Didier Cayol, un quasi homonyme rencontré fortuitement et devenu son « père dans la

profession », il retient l'apprentissage des relations avec ses confrères. Ce côté « vieille école », « m'a beaucoup servi », reconnaît Romain Carayol. Après 2 ans dans un autre cabinet de plus petite taille, où il traite des dossiers relatifs aux baux commerciaux et d'habitation, il retourne en 2002 comme associé au cabinet Cayol et

Rocher, devenu en 2004 l'association Cayol, Cahen et associés. Tout en exerçant en droit immobilier et en contentieux commercial, il développe depuis 2 ans une activité en droit des transports routiers de marchandises, en collaboration avec le professeur Paulin. Étant donné le nombre d'avocats, « il faut se démarquer sur le marché comme au sein du cabinet ».

Un conseil qu'il pourrait adresser à ses jeunes confrères dont il est le porte-parole pour un mandat d'un an. Son programme est celui voté par le Congrès 2010 de la Fédération et dont les principales lignes concernent la collaboration libérale, la formation initiale, la réforme de la procédure pénale, le statut d'avocat en entreprises, ou encore l'ouverture au développement durable, à l'Europe et à l'international, sans oublier les modes alternatifs de règlements des litiges avec la recherche transactionnelle obligatoire entre avocats. Mais pour le nouveau président, l'urgence est la réforme de l'aide juridictionnelle. La FNUJA développera ses propositions à la Chancellerie et participera aux États généraux de l'AJ à Lille le 25 juin. Romain Carayol entend également peser dans le débat à l'occasion de la préparation de l'élection présidentielle. La Fédération, « multipolitique », se veut un émetteur des propositions des jeunes avocats. À n'en pas douter, Romain Carayol fera résonner leurs voix.

FLORENCE CREUX-THOMAS